# **AUTOGRAF** Formations

# **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES**

Entre

**WEB4CLOUD** immatriculé auprès de l'URSSAF sous le numéro 84532279100011 en tant que EURL, domicilié à 7 rue Lefebvre 91350 GRIGNY

ci-après dénommé le Prestataire

Εt

La SAS AUTOGRAF, dont le siège est au 35, rue Saint Blaise 75020 Paris, APE 8559 A, SIRET 325 206 878 000 44, représentée par Daniel TOUPENET, Directeur d'établissement.

ci-après dénommée AUTOGRAF Formations

En préambule

**AUTOGRAF** *Formations* réalise des actions de formation dans les domaines de Prestations de formations, formation en apprentissage et production dans les arts appliqués.

Compte tenu de la spécificité de l'action de formation (domaine spécifique hors domaine habituel d'intervention) / du volume des actions de formation à mener, **AUTOGRAF** *Formations* (raison sociale) n'est pas en mesure d'assurer seule l'ensemble de la convention de formation et référencée IDCC 1516 Aussi, a-t-elle décidé de recourir à un prestataire extérieur, spécialiste du domaine d'intervention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

# Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat est un contrat de prestation de services dont l'objet consiste en la réalisation d'action(s) de formation

#### Article 2 - Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature par les parties, sous réserve de la remise par le Prestataire à la Société des documents suivants :

- une attestation provenant des organismes de protection sociale de moins de six mois établissant qu'elle est à jour de ses déclarations sociales,
- une attestation sur l'honneur du dépôt des déclarations fiscales obligatoires auprès de l'administration fiscale et le récépissé du dépôt de déclaration effectuée au centre de formalités des entreprises (CFE)

Il prendra fin à l'expiration de la dernière action de formation à réaliser précisée à l'article 5 ciaprès.



# **AUTOGRAF** Formations

## Article 3 - Contrat intuitu personae

Le Prestataire s'engage à assurer par lui-même la prestation convenue par le présent contrat.

#### Article 4 - Prix

En contrepartie de la réalisation des prestations définies à l'article 1 ci-dessous, **AUTOGRAF** *Formations* versera au Prestataire la somme forfaitaire de **864 euros** 

Les frais engagés par le prestataire (déplacement, hébergement, repas et fris annexes de dactylographie, reprographie, etc) nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans la facturation et ne pourront faire l'objet de remboursement ultérieur et supplémentaire.

#### Article 5- Délais/calendrier des actions à réaliser

Les actions de formation se réaliseront suivant le calendrier suivant du 27/06/2022 au 28/06/2022

## Article 6 - Exécution de la prestation

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. La présente obligation est, de convention expresse, une obligation de résultat.

## **Article 7 - Obligation de confidentialité** (facultatif)

Le prestataire considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

# Article 8 - Clause attributive de compétence

Dans le cadre du présent contrat, les parties tenteront de trouver un accord avant de saisir le juge compétent. Elles disposeront d'un délai de deux mois. A l'issue de ce délai, si aucun accord n'est trouvé en vue d'une transaction, la partie la plus diligente pourra saisir la juridiction compétente.

Toute action relative au présent contrat devra être exercée devant le tribunal de Commerce de Paris du domicile de la Société.



# **AUTOGRAF** Formations

Fait àParis	le	28/07/2022	
En double exemplaire,			
Accord de WEB4CLOUD		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Daniel TOUPENET
Signature précédée de la m	nention	ı « ıu et approuve »	Directeur

